

Chapitre 6¹ : Regards croisés sur l'État

Avant-propos :

Un regard croisé consiste à mobiliser les savoirs issus de différentes disciplines sur un même objet d'étude. En sciences économiques et sociales, nous pouvons ainsi exploiter le regard du politiste, de l'économiste et celui du sociologue, pour étudier l'État. Ainsi, le politiste permet de comprendre l'émergence de l'État comme un ordre politique. Le sociologue, en étudiant la question de l'exclusion explique le rôle de l'Etat dans l'organisation des solidarités. Enfin, l'économiste propose des éléments de compréhension des différentes politiques économiques qu'un Etat peut mener.

<u>Objectifs d'apprentissage :</u>		
• Sciences politiques	• sociologie	• politique budgétaire /monétaire
• Etat	• solidarité	• dette publique
• Etat-Nation	• désaffiliation sociale	• déficit public
• Souveraineté	• disqualification sociale	• dépenses publiques
• Etat de Droit	• Etat-Providence	• demande globale
• Etat unitaire/ fédéral	• sciences économiques	• inflation
• Démocratie représentative/ participative	• fonctions économiques de l'État (allocation, répartition, stabilisation)	• chômage
• agenda politique	• prélèvement obligatoires	• déséquilibre extérieur
• action publique		

Plan du cours :

I/ Sciences Politiques : Etat et démocratie

A/ L'émergence d'un ordre politique

B/ Les différentes formes d'État

C/ Régime politique et action publique

II/ Sociologie : Etat et solidarités

A/ Le processus d'exclusion

B/ Le rôle de l'État pour favoriser la cohésion sociale

III/ Sciences économiques : Etat et politiques économiques

A/ Pourquoi l'État intervient dans l'économie ?

B/ Les différentes politiques économiques



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Introduction :
Quelques citations...

« Ce que nous montrent les Sauvages, c'est l'effort permanent pour empêcher les chefs d'être chefs, c'est le refus de l'unification, c'est le travail de conjuration de l'Un, de l'État. L'histoire des peuples qui ont une histoire est, dit-on, l'histoire de la lutte des classes. L'histoire des peuples sans histoire, c'est, dira-t-on avec autant de vérité au moins, l'histoire de leur lutte contre l'État ».

Pierre Clastres, *La Société contre l'État. Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éditions de Minuit, 1974, p. 186

Citation utilisée en préambule d'un article présentant l'ouvrage « Zoumia, ou l'art de ne pas être gouverné » (J.C. Scott): <http://www.laviedesidees.fr/Zomia-la-ou-l-Etat-n-est-pas.html>

« Ce ne serait pas trop de l'histoire du monde pour expliquer la France. »

Jules Michelet, *Introduction à l'histoire universelle* (1831)

Citation en ouverture du livre « *Histoire Mondiale de la France* » (Seuil, 2017) rédigée sous la direction de Patrick Boucheron.

« L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagne. Une agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation .»

Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, 1882

« 10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

12. La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

13. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. »

Préambule de la Constitution de 1946

"Le problème politique de l'humanité consiste à combiner trois choses : l'efficacité économique, la justice sociale et la liberté politique."

John Maynard Keynes - 1883-1946 - *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936

I/ Sciences Politiques : Etat et démocratie

Introduction: Qu'étudient les sciences politiques ?

A/ L'émergence d'un ordre politique

Activité 1 : Définir l'Etat

Consigne : Répondre aux questions suivantes, après avoir lu les documents (1, 2 et 3) :

- Q1** : Citer d'autres formes d'organisation du pouvoir que l'Etat (doc.1).
Q2 : Expliquer pourquoi l'Union Européenne permet d'illustrer la phrase soulignée (doc.1).
Q3 : Qu'est-ce qu'un Etat pour P. Clastres ? Formuler une hypothèse pour répondre à l'*énigme étatique* posée par l'auteur. (doc.2)
Q4 : Quelles sont les trois caractéristiques du pouvoir féodal ? (doc.3)
Q5 : Décrire la « dynamique de l'Occident » définie par Norbert Elias. (doc.3)
Q6 : Quelles sont les deux principales ressources sur lesquelles reposent ce processus ? (doc.3)
Q7 : Rechercher la définition de l'Etat formulé par Max Weber.

Document 1 : Les formes d'organisation du pouvoir

L'organisation du pouvoir politique a pris dans le temps et dans l'espace, des formes très différentes. On peut notamment mentionner les sociétés segmentaires traditionnelles (qui peuvent ne pas posséder de pouvoir politique stable et clairement différencié d'autres fonctions sociales), les cités indépendantes de l'Antiquité (dont les plus célèbres ont été Athènes et Sparte) ; les empires, vastes ensembles géographiques au sein desquels une métropole (ou une cité principale) dominait des territoires périphériques subordonnés et ne disposant pas des mêmes droits et des mêmes devoirs (l'Empire romain, l'Empire perse, l'Empire azteque, l'Empire napoléonien...) ; ou encore les seigneuries féodales, qui caractérisaient l'organisation politique du Moyen-Age.

Dans les sociétés contemporaines, le pouvoir politique repose sur un autre type d'organisation : l'Etat. Ce type d'organisation est apparu en Europe dans le cadre d'un processus qui débute au début de la féodalité (période qui court, en France, du IX^e au XIII^e siècle), et s'est imposé comme l'unique mode de gouvernement des sociétés contemporaines : il n'y a pratiquement pas aujourd'hui de pouvoir politique légitime en dehors de l'Etat. Cependant, il est tout à fait possible et même probable, que, dans le futur, d'autres formes d'organisation politique apparaissent et s'imposent.

Source : J-Y. Dormagen, D. Mouchard, *Introduction à la sociologie politique*, 2007

Document 2 : Société sans Etat, société contre l'Etat ?

Société sans État, société *contre* l'État. C'est sûrement cette équation qui rend compte au mieux de la contribution la plus originale et profonde que Pierre Clastres va offrir à l'anthropologie politique. Aussi originale et profonde qu'énigmatique et même, pour certains, exaspérante. Comment une société pourrait-elle être définie comme se positionnant *contre* autre chose ? Loin de faire référence à des sociétés qui rejetteraient l'État après l'avoir connu ou imaginé, la proposition de Clastres prend toute son ampleur si elle est considérée comme un type d'organisations sociales dont la logique bloque l'émergence d'un pouvoir politique séparé par rapport au reste de la société, à partir de laquelle s'installera la division entre dominants et dominés. Certainement, cette logique anti-étatique n'est en aucun cas une logique anti-politique : l'auteur réagissait avec virulence face aux points de vue évolutionnistes et ethnocentriques, à partir desquelles l'absence de l'étatique était considérée comme une carence, comme une sorte de niveau zéro du politique, uniquement

surmontable dans la mesure où ces sociétés suivaient une lignée de développement vers des formes plus 'complexes'. A l'inverse, pour Clastres, les sociétés non étatiques sont très fortement politisées, partant du principe que c'est tout le corps social qui exerce la politique, pour ratifier le caractère autonome et indépendant, indivisé et indivisible de chaque communauté, de chaque Totalité-Une.

Sociétés sans État, sociétés contre l'État. Mais, alors, comment apparaît l'État ? En effet, si la logique des sociétés non-étatiques empêche la scission entre dominants et dominés, que s'est-il passé pour que ces sociétés cessent de s'opposer à une telle division ? Clastres n'avait pas trouvé la clé permettant de résoudre un tel paradoxe. Et, manquant de certitudes, avait préféré la prudence : « *qu'est-ce qui a fait que l'État a cessé d'être impossible ? Pourquoi les peuples cessèrent d'être sauvages ? Quel formidable événement, quelle révolution laissèrent surgir la figure du Despote, de celui qui commande à ceux qui obéissent ? D'où vient le pouvoir politique ? Mystère, provisoire peut-être, de l'origine* » (Clastres 1974 : 174-175)

[Marcelo Campagno](#), « Pierre Clastres et le problème de l'émergence de l'État », *Revue du MAUSS permanente*, 3 janvier 2012

Document 3 : Du système féodal à l'Etat moderne

On peut supposer que le système féodal se compose de trois grandes caractéristiques :

- une faible institutionnalisation du pouvoir politique : la société féodale est dominée par un ordre de guerriers dont les membres sont reliés les uns aux autres par un « hommage » personnel (le serment vassalique). (...) A cette faible institutionnalisation se combine une forte patrimonialisation du pouvoir ;
- une importante fragmentation, liée à la constitution de centaines de seigneuries indépendantes les unes des autres (...);
- une faible stabilité de ces unités politiques, leurs frontières étant constamment redéfinies en fonction de différents événements (guerres, alliances, mariages, héritages, ...).

Sur ces trois aspects essentiels, l'organisation féodales'oppose aux caractéristiques de l'Etat moderne. Et pourtant, c'est à partir de cette configuration que l'etat va progressivement s'imposer. Pour illustrer le processus de centralisation et d'institutionnalisation du pouvoir à l'origine de l'Etat moderne, on s'appuiera sur les travaux de Norbert Elias (1). Celui-ci propose un modèle d'interprétation global de ce processus historique, en partant de l'interrogation suivante : « comment s'est constitué un « centre politique » dans une société où le pouvoir était au départ aussi fragmenté et morcelé ?

A partir du XII^e et surtout du XIII^e siècle, l'espace européen occidental va connaître un processus complexe (ce qu'Elias appelle « la dynamique de l'Occident ») qui va conduire à l'émergence de l'Etat moderne. Cette dynamique est concurrentielle. En effet, le nombre des unités politiques sur un territoire donné va progressivement se réduire sous l'effet des conflits et des alliances. (...) Dans le cadre de processus monopolistique qui s'étend sur plusieurs siècles, il ne reste progressivement plus que quelques grandes seigneuries en activité, puis au terme de cette dynamique, une seule. C'est précisément, cette unité politique, exerçant le pouvoir en situation de monopole, qui constitue l'Etat.

Source : J-Y. Dormagen, D. Mouchard, *Introduction à la sociologie politique*, 2007
(1) : Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, 1939

B/ Les différentes formes d'État

Activité 2 : État, nation, et État-nation

Consigne : Répondre aux questions suivantes, après avoir lu les documents (4 et 5) :

Q1 : Expliquer en vous appuyant notamment sur l'expression soulignée, pourquoi considère-t-on cette conception de la nation comme « ouverte ». Rechercher à quelle conception de la nation Renan s'oppose-t-il. (doc.4)

Q2 : Préciser à quel principe juridique d'accès à la nationalité la conception ouverte de la nation est à relier ? (Droit du sang/droit du sol?) (doc.4)

Q3 : Définir et Illustrer: Comment définir le concept d'État-nation ? Existe-t-il des États sans nation ? Des nations sans État ?

Q4 : Que veut dire arbitrer ? Que demande-t-on à la Commission d'arbitrage de la Conférence pour la paix de l'ex-Yougoslavie ?

Q5 : Quels sont les trois éléments qui permettent à une collectivité d'être un État ?

Q6 : Quelles sont les deux caractéristiques d'un État fédéral présentées dans ce texte ?

Q7 : En quoi l'Union Européenne est une construction originale d'un ordre politique ?

En complément : dossier p.274/275- (Manuel IES Hatier) État fédéral/ État unitaire
L'exemple des États Unis

Document 4 : Qu'est-ce qu'une Nation ?

Qu'est-ce qu'une nation ?

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, Messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. (...)

Je me résume, Messieurs. L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. Tant que cette conscience morale prouve sa force par les sacrifices qu'exige l'abdication de l'individu au profit d'une communauté, elle est légitime, elle a le droit d'exister. Si des doutes s'élèvent sur ses frontières, consultez les populations disputées. Elles ont bien le droit d'avoir un avis dans la question.

Ernest Renan (1823-1892), Qu'est-ce qu'une nation ?, 1882.

extrait issu du site Melchior.fr

Conférence pour la paix en Yougoslavie Commission d'Arbitrage

Commission d'arbitrage, Avis n°1

Le Président de la Commission d'Arbitrage a reçu, le 20 novembre 1991, la lettre suivante de Lord Carrington,

« Nous sommes confrontés à une importante question de droit.

La Serbie considère que le fait que des républiques se soient déclarées ou voudraient se déclarer indépendantes ou souveraines, aient fait ou feraient sécession de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie (R.S.F.Y.) n'affecte pas l'existence de celle-ci qui continuerait par ailleurs d'exister. (...)

Je souhaiterais que la Commission d'Arbitrage se saisisse de cette question afin de formuler tout avis ou recommandation qu'elle jugerait utile ».

La Commission d'Arbitrage a pris connaissance des mémoires et documents communiqués respectivement par les Républiques de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Macédoine, du Monténégro, de la Slovénie, de la Serbie et par le Président de la Présidence collégiale de la R.S.F.Y.

1) La Commission considère :

a) que la réponse à la question posée doit être faite en fonction des principes du droit international public qui permettent de définir à quelles conditions une entité constitue un État; qu'à cet égard, l'existence ou la disparition de l'État est une question de fait; que la reconnaissance par les autres États a des effets purement déclaratifs ;

b) que l'État est communément défini comme une collectivité qui se compose d'un territoire et d'une population soumis à un pouvoir politique organisé ; qu'il se caractérise par la souveraineté ;

c) que, pour la mise en œuvre de ces critères, la forme de l'organisation politique interne et les dispositions constitutionnelles constituent de simples faits, dont la prise en considération est cependant utile pour déterminer l'emprise du Gouvernement sur la population et sur le territoire ;

d) que dans le cas d'un État de type fédéral, qui réunit des collectivités dotées d'une certaine autonomie, et qui sont, en outre, associées à l'exercice du pouvoir politique dans le cadre d'institutions communes à la Fédération, l'existence de l'État implique que les organes fédéraux représentent les composantes de la Fédération et disposent d'un pouvoir effectif ;(...)

2) En conséquence, la Commission d'arbitrage est d'avis :

- que la République socialiste fédérative de Yougoslavie est engagée dans un processus de dissolution ;

(...)

C/ Régime politique et action publique

activité 3 : Définir la nature du régime politique français

Q1 : Répondre au quizz dans l'encadré ci-dessous sur la vie politique française.

Q2 : Quel principe fondamental énonce Montesquieu ? (doc.1)

Q3 : Présenter le document 2.

Q4 : Dans quel type de démocratie le pouvoir s'exerce par des représentants ?

Q5 : Calculer : Quel calcul faut-il faire pour connaître le taux d'abstention lors d'une élection ?

Q6 : Calculer : Quel calcul faut-il faire pour retrouver le % de voix de Jean Lassalle ?

Q7 : A partir de l'exemple du document 3, proposer une définition du concept de « démocratie participative ».

Quizz sur la vie politique française

1) En quelle année la Constitution de la Vème République est-elle mise en place ?

.....

2) En quelle année est organisée en France la première élection présidentielle au suffrage universel direct ?

.....

3) Où réside le Président de la République ? Et le Premier Ministre ?

.....

4) Quelle est la durée du mandat du Président de la République ? Et celui d'un député ?

.....

5) Citer 5 Présidents de la Vème République.

.....

Document 1 : Principe fondamentale de la Démocratie

"Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutive de celles qui dépendent du droit civil.

Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger, et l'autre simplement la puissance exécutive de l'État.

La liberté politique dans un citoyen est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté ; et pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen.

Lorsque dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté ; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement.

Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire : car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutive, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur.

Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du

peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers.

Dans la plupart des royaumes de l'Europe, le gouvernement est modéré, parce que le prince, qui a les deux premiers pouvoirs, laisse à ses sujets l'exercice du troisième. Chez les Turcs, où ces trois pouvoirs sont réunis sur la tête du sultan, il règne un affreux despotisme. "

Montesquieu, De L'esprit des Lois (1748)

Document 2: Résultat du 1er tour de l'élection présidentielle française 2017

(23 avril 2017, Ministère de l'intérieur)

Résultats du premier tour		
	Nombre	% Inscrits
Inscrits	46 891 594	100,00
Abstentions	10 210 481	21,77
Votants	36 681 113	78,23
	Nombre	% Votants
Blancs ou nuls	943 389	2,57
Exprimés	35 737 724	97,43
	Voix	% Exprimés
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	1 689 686	4,73
Mme Marine LE PEN	7 658 990	21,43
M. Emmanuel MACRON	8 528 585	23,86
M. Benoit HAMON	2 268 838	6,35
Mme Nathalie ARTHAUD	231 660	0,65
M. Philippe POUTOU	392 454	1,10
M. Jacques CHEMINADE	65 076	0,18
M. Jean LASSALLE	433 996	1,21
M. Jean-Luc MÉLENCHON	7 011 856	19,62
M. François ASSELINEAU	329 951	0,92
M. François FILLON	7 126 632	19,94

Source : [Ministère de l'Intérieur](#)

Document 3 : Budget participatif lycéen

Le Budget participatif des lycées, un dispositif de "démocratie participative" mis en place en 2005 par la région Poitou-Charentes, afin d'associer les citoyens aux budgets des lycées, a permis de financer 2.300 projets, a-t-elle fait savoir mercredi dans un communiqué. "Depuis 6 ans, 115.000 personnes ont pris part aux réunions du Budget participatif des lycées pour élaborer leurs propositions, débattre de leur pertinence et voter leurs priorités. 2.300 projets ont ainsi été financés", est-il précisé. Selon la Région, ces projets ont notamment permis d'améliorer les "conditions d'accueil et de travail", de développer "l'équipement des lieux de vie" et de dynamiser la vie en dehors de l'école. Elle ajoute que les élus régionaux ont "pu enrichir leur action", notamment en créant des postes d'animateurs culturels ou en finançant le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) ou le permis de conduire de certains lycéens. Chaque année, les élèves, parents, enseignants, personnels et équipes de direction des 84 lycées de Poitou-Charentes se réunissent "pour débattre et décider des priorités d'une partie de l'enveloppe de la Région", selon le communiqué. En 2011-2012, "6 millions d'euros" seront versés par le Poitou-Charentes dans le cadre de ce Budget participatif, est-il précisé.

Source : Le Parisien (Bordeaux), 30 novembre 2011

Activité 2 : Mise à l'agenda des politiques publiques

Consigne : Rédiger un texte d'une quinzaine de ligne permettant de comprendre comment un problème de société entraîne une intervention publique. (utiliser un ou des exemples)

Documents issus du dossier documentaire p.316-317 du manuel IES Hatier

Doc 2 Qu'est-ce qu'un problème public ?

« Un "problème public" (ou "social problem") n'est rien d'autre que la transformation d'un fait social quelconque en enjeu de débat public et/ou d'intervention étatique. Du plus tragique au plus anecdotique, tout fait social peut potentiellement devenir un "problème social" s'il est constitué par l'action volontariste de divers opérateurs (presse, mouvements sociaux, partis, lobbies, intellectuels...) comme une situation problématique devant être mise en débat et recevoir des réponses en termes d'action publique (budgets, réglementation, répression...). Le fait se métamorphose alors en problème au terme d'un processus condensé par la trilogie de Felstiner, Abel et Sarat (1980) : "Naming, Blaming, Claiming". Réaliser (naming), c'est définir une expérience comme une offense, une situation génératrice de litige. Il en est par exemple ainsi lorsque des salariés découvrent qu'une maladie qui les frappe est liée à leur travail [et non pas] une fatalité [...].

Cette première mutation conduit à transformer l'offense désormais perçue comme telle en grief, donc à faire jouer une imputation de responsabilité, à reprocher (blaming) par exemple la maladie professionnelle à un employeur coupable ou négligent. Le reproche conduit enfin à un processus de réclamation (claiming) publicisé sous la forme de demande de réformes et de remèdes. »

■ Erik Neveu, « L'approche constructiviste des "problèmes publics". Un aperçu des travaux anglo-saxons, *Études de communication, langages, informations, médiation*, n° 22, 1999.

1. Qu'entend-on par problème public ?
2. Schématisez le processus par lequel un fait social devient un problème public.
3. Quels types de réponse l'État peut-il amener pour prendre en charge un problème public ?

Doc 3 Les dynamiques nécessaires à la mise à l'agenda

« La première [dynamique] est celle de la mobilisation, qui correspond au modèle de mise sur agenda basé sur la participation. Dans ce cas, l'initiative revient à des groupes plus ou moins fortement organisés, qui se mobilisent le plus souvent de façon conflictuelle avec les autorités publiques. Le soutien de l'opinion publique est recherché afin de faire pression sur l'État et de légitimer des revendications. Les actions menées (grèves, manifestations, actions symboliques, violences...) visent à attirer l'attention des médias et par là celle des acteurs politiques et de l'opinion. [...]

La deuxième dynamique est celle la médiatisation. Si elle est parfois fortement liée aux mobilisations collectives, elle peut aussi avoir une certaine autonomie et dépendre principalement des logiques du champ médiatique : stratégies professionnelles, stratégies éditoriales, structure de l'actualité (par exemple, le choix d'événements dans un contexte d'actualité peu chargée). [...] Selon ces auteurs, les médias hiérarchisent les problèmes par ordre d'importance pour l'opinion publique. [...]

La mise sur agenda dépend aussi des bénéfices politiques (électoraux, symboliques, stratégiques...) attendus. Un enjeu de politique publique est politisé et mis en avant par un (ou plusieurs) acteur(s) politique(s) afin de renforcer sa (ou leur) position dans la compétition politique. »

■ Patrick Hassenteufel, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, n° 157, janvier 2010.

1. Quels sont les acteurs concernés par le processus de mise à l'agenda public ?
2. Expliquez le rôle de chaque acteur dans le processus.
3. Illustrez le passage souligné.

DÉFINITION

Politique publique :

« l'action menée par une autorité publique (seule ou en partenariat) afin de traiter une situation perçue comme posant un problème. [...] [Cette action] participe à la création d'un ordre social et politique, à la direction de la société, à la régulation de ses tensions, à l'intégration des groupes et à la résolution des conflits. »

■ P. Lascourmes, Patrick Le Gaiès, *Sociologie de l'action publique*, © Armand Colin, 2010.

II/ Sociologie : Etat et solidarités

A/ Le processus d'exclusion

Activité 1 : Comprendre le processus d'exclusion

Consigne :

Q1 : rédiger une synthèse d'une dizaine de lignes de l'article (document 1) suivant après l'avoir lu.

Q2 : Définir les concepts de disqualification et de désaffiliation. (doc. 2 et 3)

Q3 : Quel est le rôle de l'Etat pour Robert Castel ? Justifier votre réponse.

Document 1 : évolution du nombre de SDF

SOCIAL - En 2012, ils étaient plus de 100.000 sur tout le territoire. [L'Insee révèle dans son portrait social de la France, publié ce mercredi 19 novembre](#), que "dans les agglomérations métropolitaines d'au moins 20.000 habitants, on compte 81.000 adultes et 31.000 enfants sans domicile". Un chiffre qui a augmenté de 44% entre 2001 et 2012.

Confrontés à la difficulté de les recenser, les deux auteurs de l'étude (Françoise Yaouancq et Michel Duée) se sont intéressés aux personnes qui sont utilisateurs de services d'hébergement ou de distribution de repas. Ils ont donc pris en compte toutes "les personnes privées de logement personnel, dormant dans un endroit non prévu pour l'habitation ou bien hébergées en urgence, ou pour une durée plus longue, par un organisme d'aide ou une association".

En clair, le chiffre ne couvre pas toute la réalité des sans-domicile, [certainement plus importante encore](#). L'on peut notamment inclure ceux qui ne fréquentent aucun service d'hébergement ou de restauration, et ceux vivant dans des communes rurales ou de moins de 20.000 habitants.

Car c'est l'un des constats de ce texte: le spectre des personnes sans domicile est bien plus large que celui auquel on pense au premier abord. Seulement un sans domicile sur dix vit dans la rue, les jardins publics ou les gares. La majorité des personnes concernées (33%) passent la nuit dans un centre collectif, 30% sont hébergées dans "un logement fourni par une association ou un organisme d'aide", 16% à l'hôtel et 12% dans un centre qu'elles doivent quitter le matin. (...)

On note aussi une réelle disparité entre les familles et les personnes seules; 40% des couples avec enfant vivent dans un logement fourni par une association contre seulement 20% des personnes seules sans enfant. L'étude relève tout de même d'importantes disparités selon l'origine des personnes. "Parmi les sans-domicile en couple avec enfants, 84 % de ceux nés en France sont hébergés dans un logement fourni par une association contre seulement 29% de ceux nés à l'étranger", peut-on lire. (...)

Si près de 4 sans domicile sur 10 n'a jamais occupé de logement personnel indépendant avant de se retrouver dans cette situation, les autres évoquent des raisons différentes. "À l'origine de la perte du logement : des difficultés familiales dans 35% des cas, des difficultés financières dans 30% des cas, les deux dans 5% des cas", peut-on lire.

Les proportions sont davantage équilibrées qu'elles ne l'étaient dans la précédente étude de 2001, les raisons financières étant davantage citées quand les raisons familiales le sont moins. "Cette évolution est sans doute liée à celle du marché du travail : en 2001, le taux de chômage était inférieur à 8 % alors qu'en 2012 il était proche de 10 %", écrit l'Insee. Et même le travail ne met pas ces personnes à l'abri puisque seulement 2 sans-domicile sur 5 est sans-emploi.

Dans le détail, une séparation est évoquée par un tiers des sans-domicile, un licenciement par 11%, une expulsion par 11% et des violences familiales pour 6% d'entre-eux.

Plus largement la situation familiale des personnes sans-domicile est régulièrement pointée du doigt. "Elles portent souvent le poids d'une enfance marquée par des histoires familiales douloureuses", peut-on lire. Ainsi, 25% des sans-domicile nés en France ont été placés en famille d'accueil ou en foyer durant leur jeunesse. Plus de la moitié évoquent également une maladie grave

ou la mort d'un parent. Et les contacts qu'ils entretiennent aujourd'hui avec leurs familles sont très souvent distendus.

Source : Alexandre Boudet, Huffington Post, 19/11/2014

http://www.huffingtonpost.fr/2014/11/19/sdf-nombre-sans-domicile-fixe-augmentation-44-insee-portrait-social-france_n_6178538.html

Document 2: L'exclusion, un processus de disqualification sociale

La fragilité correspond à l'apprentissage de la disqualification sociale. Les personnes déclassées à la suite d'un échec professionnel ou qui ne parviennent pas à accéder à un emploi prennent progressivement conscience de la distance qui les sépare de la grande majorité de la population. Elles ont le sentiment que l'échec qui les accable est visible par tout le monde. [...]. Quand [elles] sont contraintes de demander un secours à l'assistante sociale, l'infériorité que confère cette situation leur est insupportable. [...] Le RMI est pour elles une aide transitoire qui correspond à une forme d'indemnisation du chômage. [...] La fragilité peut conduire à la phase de dépendance vis-à-vis des travailleurs sociaux parce que la précarité professionnelle, en particulier lorsqu'elle est durable, entraîne une diminution du revenu et une dégradation des conditions de vie qui peuvent être en partie compensées par les aides de l'assistance. La dépendance est en effet la phase de prise en charge régulière des difficultés par services d'action sociale. La plupart des personnes qu'elle concerne ont renoncé à un emploi. [...] À cette phase de dépendance peut aussi en succéder une autre, caractérisée par la rupture du lien social, en particulier lorsque les aides cessent et que les personnes qui en font l'expérience sont confrontées à un cumul de handicaps. Elles peuvent sortir du filet ultime de la protection sociale et connaître ensuite des situations de plus en plus marginales où la misère est synonyme de désocialisation. Ceux qui font l'expérience de la rupture connaissent, en effet, de multiples problèmes : éloignement du marché de l'emploi, problèmes de santé, absence de logement, perte des contacts avec la famille, etc. Il s'agit de la phase ultime du processus, le produit d'une accumulation d'échecs qui a conduit à une forte marginalisation.

Serge Paugam, *Les Formes élémentaires de la pauvreté*, PUF, 2005.

Document 3: Exclusion et désaffiliation selon Robert Castel

Il semble que l'on puisse appréhender la désaffiliation, à la conjonction de deux axes : il y a la montée du chômage et de la précarité du travail qui risque de s'installer en « inemployabilité » permanente ; il y a corrélativement une fragilisation des supports relationnels, des formes traditionnelles de socialisation qui risque d'aboutir à l'isolement social. Être exclu, c'est alors se trouver à la fois hors de l'ordre du travail et hors des réseaux concrets de solidarité. C'est se retrouver sans place assignée dans la société. Les sociétés industrielles avancées ou postindustrielles sont en train de redécouvrir l'existence de catégories de gens occupant une position que l'on pourrait qualifier de surnuméraire. (...)

L'exclusion remet-elle en cause l'État social à la française, tel qu'il s'est développé depuis le XIX^e siècle ?

Lorsque l'on constate la précarisation de la condition salariale depuis un quart de siècle, on omet souvent d'ajouter que c'est une précarité encore traversée et entourée de protections fortes. Ni le droit du travail, ni la protection sociale, ni le pouvoir d'arbitrage de l'État, même s'ils sont contestés, menacés, parfois rognés, n'ont disparu, il s'en faut (...) La contradiction qui traverse le processus actuel d'individualisation est profonde. Elle menace la société d'une fragmentation qui la rendrait ingouvernable, ou alors d'une bipolarisation entre ceux qui peuvent associer individualisme et indépendance parce que leur position est assurée, et ceux qui portent leur

individualité comme une croix parce qu'elle signifie manque d'attaches et absence de protections. (...) Mais la puissance publique est l'instance principale capable de construire des ponts entre les deux pôles de l'individualisme et d'imposer un minimum de cohésion à la société. Le recours, c'est un État stratège qui redéploierait ses interventions pour accompagner ce processus d'individualisation, désamorcer ses points de tension, éviter ses cassures et rapatrier ceux qui ont basculé en deçà de la ligne de flottaison. Un État protecteur quand même car, dans une société hyperdiversifiée et rongée par la précarité, il n'y a pas de cohésion sociale sans protection sociale.

Robert Castel, La table ronde pédagogique « L'exclusion existe-t-elle ? », CNDP, 2001

B/ Le rôle de l'État pour favoriser la cohésion sociale

Activité 1 : Définir l'Etat-providence (document 1)

- Q1 :** A quoi fait référence l'Etat-Providence et quand se concrétise-t-il en France ?
- Q2 :** Décrire les 2 modèles de financement de l'Etat-Providence (faire un tableau).
- Q3 :** Qu'est ce que le contrat social pour Rousseau ?
- Q4:** Quelles sont les deux formes de solidarité identifiées par Durkheim ?
- Q5 :** Quels sont les trois grands régimes de protection sociale ?

document 1 : L'Etat Providence

Le terme « Etat-providence » aurait été employé pour la première fois en 1864 par le député Emile Ollivier pour critiquer l'interventionnisme de l'Etat au détriment des solidarités familiales et communautaires. Que l'on parle d' « Etat mama » ou d' « Etat mammouth », la remise en cause de l'intervention publique et de son efficacité est un trait commun du débat public.

L'Etat-providence fait référence aux compétences en matière de politiques sociales des Etats. La mise en place, en France, d'un Etat-providence développé est concrétisée par la création de la Sécurité sociale en 1945. Ces politiques visent à assurer la cohésion sociale qui correspond à l'intégration via un travail stable et une insertion relationnelle solide selon Robert Castel. A l'inverse de la cohésion sociale, la désaffiliation correspond à l'absence de participation à l'activité productive et à un isolement relationnel. (...)

Il existe une multitude de formes d'Etat-providence mais l'on distingue généralement deux modèles, le modèle bismarckien et le modèle beveridgien. Le modèle bismarckien, fondé en Allemagne par les lois de 1880, repose sur un mécanisme de cotisations sociales. Dans ce modèle, les prestations sociales sont la contrepartie de cotisations qui ouvrent donc un droit à prestation. En principe, ceux qui ne cotisent pas n'ont pas le droit aux prestations. Le modèle beveridgien, qui est instauré au Royaume-Uni après la Seconde Guerre mondiale, est universel : il est financé par l'impôt et profite à tous, y compris ceux qui ne paient pas l'impôt. La France se distingue par la mixité de son système : en principe, seules les cotisations sociales ouvrent droit à des prestations sociales mais la protection sociale est de plus en plus financée par l'impôt et l'objectif d'accès universel à certaines prestations comme l'assurance maladie a été largement poursuivi depuis 1945.

Si le développement de l'Etat-providence moderne en France date, comme dans la plupart des pays industrialisés, d'après la Seconde Guerre mondiale, la cohésion sociale a été recherchée depuis plus longtemps. Jean-Jacques Rousseau évoquait dans Du contrat social (1762) la possibilité pour des individus de fonder un pacte social dans lequel chacun renonce à sa liberté naturelle pour gagner une liberté civile garantissant une égalité entre tous les citoyens. Emile Durkheim évoquait dans ses travaux la solidarité sociale qui pouvait être soit mécanique, fondée sur des similitudes, soit organique, fondée sur la division du travail. La solidarité sociale est une œuvre commune fondée sur la division des tâches au sein d'une société et n'est pas le résultat d'un contrat social. Dès la Révolution française, l'idée de droits sociaux a émergé sous la forme d'une assistance

publique envers certaines catégories de la population ou de la généralisation de politiques publiques comme l'éducation. La question sociale est donc largement intégrée aux politiques publiques. (...)

Selon Gosta Esping-Andersen, trois grands régimes de protection sociale peuvent être distingués en fonction de leurs objectifs sociaux et politiques et des instruments utilisés pour les atteindre. Le modèle libéral repose sur le principe de responsabilité individuelle et donne une large importance à la régulation par le marché. L'Etat-providence est réduit à un filet de sécurité avec des prestations minimales réservées aux plus pauvres et souvent dans un souci d'activation de leur recherche d'emploi. En contrepartie, le niveau des prélèvements obligatoires est faible. Le régime social-démocrate offre une couverture sociale universelle et un niveau de droits sociaux élevés. Les prélèvements obligatoires y sont souvent élevés. Enfin, le modèle corporatiste est basé sur des cotisations sociales assises sur le travail et des caisses de protection sociale souvent gérées par types de métiers. Des mécanismes d'assistance publique existent mais ils doivent rester exceptionnels. Il est donc possible de caractériser trois régimes de protection sociale mais bien évidemment la plupart des Etats industrialisés ont des modèles sociaux rassemblant différentes caractéristiques de ces types.

Source : V. Levraut, S. Porcher ; 20 questions d'économie, Ellipses, 2012

Activité 2 : Analyser l'effet de la redistribution sur la pauvreté

Consigne : Répondre aux questions suivantes :

Q1 : Présenter ce document.

Q2 : Quel est le revenu maximum des 20% les plus modestes avant redistribution ? Et après ?

Q3 : Calculer l'évolution (en %) du revenu pour les plus modestes et celle pour les plus aisés suite à la redistribution?

Q4 : Expliquer comment sont calculées les données de la dernière colonne (rapport).

Q5 : Rédiger une phrase utilisant les données suivantes présentes dans la dernière colonne : 6,86 et 2,59.

Q6 : Comment l'Etat redistribue les richesses ? Quelle mesure est la plus redistributive ?

Q7 : Après avoir lu le document 2, préciser et expliquer le niveau des dépenses publiques en France.

Document 1

Bilan de la redistribution sur les niveaux de vie Deux tiers des inégalités de revenus sont supprimées par les recettes et dépenses publiques Unité : revenu par équivalent adulte			
	Revenu maximum des 20 % plus modestes	Revenu minimum des 20 % plus aisés	Rapport
Avant redistribution	7 080 €	48 540 €	6,86
Après impôts et prestations	10 380 €	39 280 €	3,78
Agmenté des transferts en nature des services publics	17 300 €	44 180 €	2,55
Après taxes indirectes (TVA, TIPP)	15 010 €	38 910 €	2,59

Source : Insee, France portrait social édition 2008 - 2006, France métropolitaine

source: Observatoire des inégalités: <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1312>

Document 2 : Dépenses publiques

Comparer le niveau des dépenses publiques selon les pays n'a aucun sens si l'on ne prend pas en compte ce qu'elles financent. Au final, les contribuables français ne paient pas plus que les autres. Un point de vue de Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités. Extrait du quotidien Le Monde.

L'affaire est entendue : il faut tailler dans les dépenses publiques car la France est « la championne du monde des dépenses », refrain ressassé à droite comme à gauche. Si l'on rassemble l'ensemble des dépenses publiques du pays, la France est en tête en Europe avec 57,5 % du PIB en 2014, 8,3 points de plus que la moyenne de la zone euro, selon Eurostat. Ce chiffre n'a pas de signification économique. La France occupe le premier rang parce qu'elle a fait le choix de répondre collectivement à une partie des besoins de notre société quand d'autres passent par le privé. Au final, le citoyen ne paie pas plus cher.

Rares sont ceux qui cherchent à comprendre d'où vient l'écart entre la France et ses voisins, alors que les données d'Eurostat, libres d'accès, sont riches d'enseignements. Sur nos 8,3 points de différence, plus de la moitié provient de la protection sociale et, dans ce domaine, presque exclusivement des retraites. Pourtant, si l'on prend en compte l'ensemble des régimes, volontaires (comme les fonds de pension) ou non, les retraites ne sont pas plus élevées en France qu'ailleurs. Nous passons par des cotisations sociales alors que nos voisins britanniques ou allemands mettent la main au porte-monnaie. Tout le monde finit par payer.

Le reste de l'écart provient de plusieurs sources. La France dispose d'un service de santé que le monde lui envie encore, rémunère plutôt bien une partie des professionnels du secteur et consomme beaucoup de médicaments : un surcoût de 0,9 point de PIB. La France a connu au milieu des années 1990 un regain démographique que d'autres n'ont pas enregistré, elle a donc davantage d'élèves au secondaire. Elle accueille les enfants gratuitement dès trois ans et a choisi un enseignement diversifié au lycée quand d'autres pays ont beaucoup moins de matières. Résultat, + 0,7 point de PIB. La France soutient le logement et la construction de routes : + 0,7 point de PIB. Elle aide ses entreprises, encore + 0,7 point. Enfin, elle était dans le camp des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale et entretient une force armée importante : + 0,5 point. En revanche, les « services généraux », le coût de l'administration des services publics, coûte 0,3 point de PIB de moins que la moyenne de la zone euro.

Retraite, école, santé... : si l'on prend en compte l'ensemble des coûts, les Français ne dépensent guère plus que les autres. Notre pays a choisi un modèle social qui tient mieux compte des [niveaux de vie](#). (...)

Louis Maurin (Observatoire des inégalités), Le monde, 27 janvier 2017

En complément: Regarder la vidéo de dessine moi l'économie sur le Revenu universel :

<http://dessinemoileco.com/le-revenu-universel-est-ce-une-bonne-idee/>

III/ Sciences économiques : Etat et politiques économiques

A/ Pourquoi l'État intervient dans l'économie ?

Activité 1 : Définir les fonctions économiques de l'Etat

Consignes :

Q1 : Lire l'extrait de La Richesse des nations (Adam Smith, 1776) et exprimer la théorie de « la main invisible ». (doc.1)

Q2 : Pourquoi cette théorie du XVIIIème siècle s'oppose à l'intervention de l'Etat dans l'économie ? Quel concept économique Smith n'intègre pas à sa réflexion ? (doc.1)

Q3 : Remplir le tableau ci-dessous et formuler des hypothèses pour expliquer quel peut-être le rôle de l'Etat dans les domaines économiques proposés dans ce tableau.

Q4 : Identifier dans le document 2, les éléments attendus dans l'introduction d'une dissertation.

Q5 : Quelles sont les fonctions économiques de l'Etat définies par Robert Musgrave ?

Q6 : Après avoir rappelé l'équilibre Emploi-Ressource, montrer à partir du document 3, que l'économie est instable.

Document 1 : Adam Smith et la main invisible ; extrait de La Richesse des Nations (1776)

(...) Chaque individu qui emploie son capital à faire valoir l'industrie nationale, tâche nécessairement de diriger cette industrie de manière que le produit qu'elle donne ait la plus grande valeur possible.

Le produit de l'industrie est ce qu'elle ajoute au sujet ou à la matière à laquelle elle s'applique. Suivant que la valeur de ce produit sera plus grande ou plus petite, les profits de celui qui met l'industrie en oeuvre seront aussi plus grands ou plus petits. Or, ce n'est que dans la vue du profit qu'un homme emploie son capital à faire valoir l'industrie, et par conséquent il tâchera toujours d'employer son capital à faire valoir le genre d'industrie dont le produit promettra la plus grande valeur, ou dont on pourra espérer le plus d'argent ou d'autres marchandises en échange.

Mais le revenu annuel de toute société est toujours précisément égal à la valeur échangeable de tout le produit annuel de son industrie, ou plutôt c'est précisé ment la même chose que cette valeur échangeable.

Par conséquent, puisque chaque individu tâche, le plus qu'il peut, 1° d'employer son capital à faire valoir l'industrie nationale, et - 2° de diriger cette industrie de manière à lui faire produire la plus grande valeur possible, chaque individu travaille nécessairement à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société. A la vérité, son intention en général n'est pas en cela de servir l'intérêt public, et il ne sait même pas jusqu'à quel point il peut être utile à la société. En préférant le succès de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère, il ne pense qu'à se donner personnellement une plus grande sûreté; et en dirigeant cette industrie de manière que son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions.

Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler. Je n'ai jamais vu que ceux qui aspiraient, dans leurs entreprises de commerce, à travailler pour le bien général, aient fait beaucoup de bonnes 'choses. Il est vrai que cette belle passion n'est pas très-commune parmi les marchands, et qu'il ne faudrait pas de longs discours pour les en guérir.

A.Smith , *Richesse des nations*, 1776

Tableau à compléter : (Q3)

Domaine d'intervention	Hypothèses sur le rôle de l'Etat ?
Le marché du travail	
Le marché des biens et services	
Les marchés financiers	
Le marché du numérique	
Le marché de la santé	
Le marché des transports	
Le marché des activités industrielles	

Document 3 : Intervention de l'Etat dans l'économie

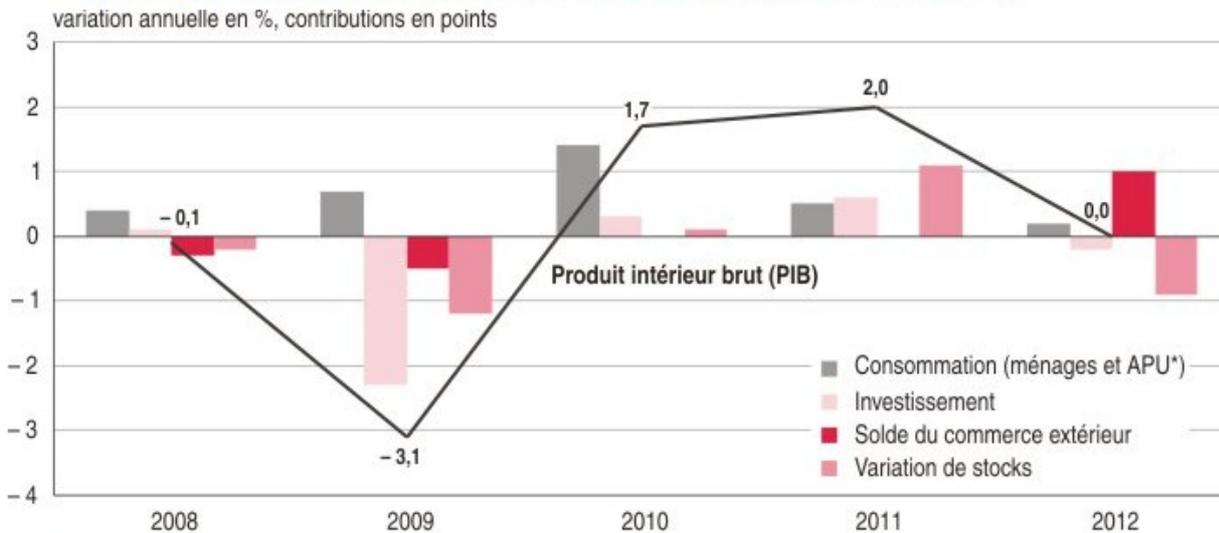
Début mai 2013, l'Etat français décide de bloquer le rachat par l'entreprise américaine Yahoo d'une partie des parts de Dailymotion, filiale de France Telecom (dont il est actionnaire à hauteur de 27%). Arnaud Montebourg, Ministre du Redressement productif, justifie cette décision en expliquant que celle-ci a fait « réagir positivement beaucoup de Français (qui) souhaitent que le gouvernement intervienne quand il le peut ». Cette décision soulève la question du rôle de la puissance publique dans le fonctionnement de nos économies.

La puissance publique regroupe l'ensemble des pouvoirs publics, c'est-à-dire les administrations publiques centrales et locales et les administrations de sécurité sociale. Traditionnellement, on considère que l'Etat (...) a trois fonctions économiques (Robert Musgrave, 1959): il assure l'allocation des ressources afin de satisfaire l'intérêt général, il lutte contre les inégalités en redistribuant les richesses, et il stabilise le cycle économique.

Dans les pays développés à économie de marché, l'Etat n'est pas l'acteur central du système économique. (...) Le marché, lieu fictif ou réel de rencontre de l'offre et de la demande, est considéré par les économistes néo-classiques comme le mode de régulation le plus efficace, notamment dans l'allocation des ressources, dès lors qu'il est concurrentiel. Le rôle de l'Etat dans le fonctionnement de l'économie n'est donc pas naturellement défini, notamment face aux marchés. Quelles sont les justifications et les limites de l'intervention de l'Etat dans les économies contemporaines?

La tradition libérale accorde des fonctions minimales à l'Etat (I), pour autant, on observe au XXe siècle une intervention croissante de l'Etat dans l'économie au nom du « bien-être social » (II). Dans le contexte actuel, les marges de manœuvre de l'Etat apparaissent limitées et son rôle est questionné (III).

Doc 3 : Taux de variation du PIB et Contributions à l'évolution du produit intérieur brut



Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee

Extrait du site *sesâme* : <http://sesame.apses.org>

B/ Les différentes politiques économiques

Activité 1 : Comprendre les objectifs des politiques économiques

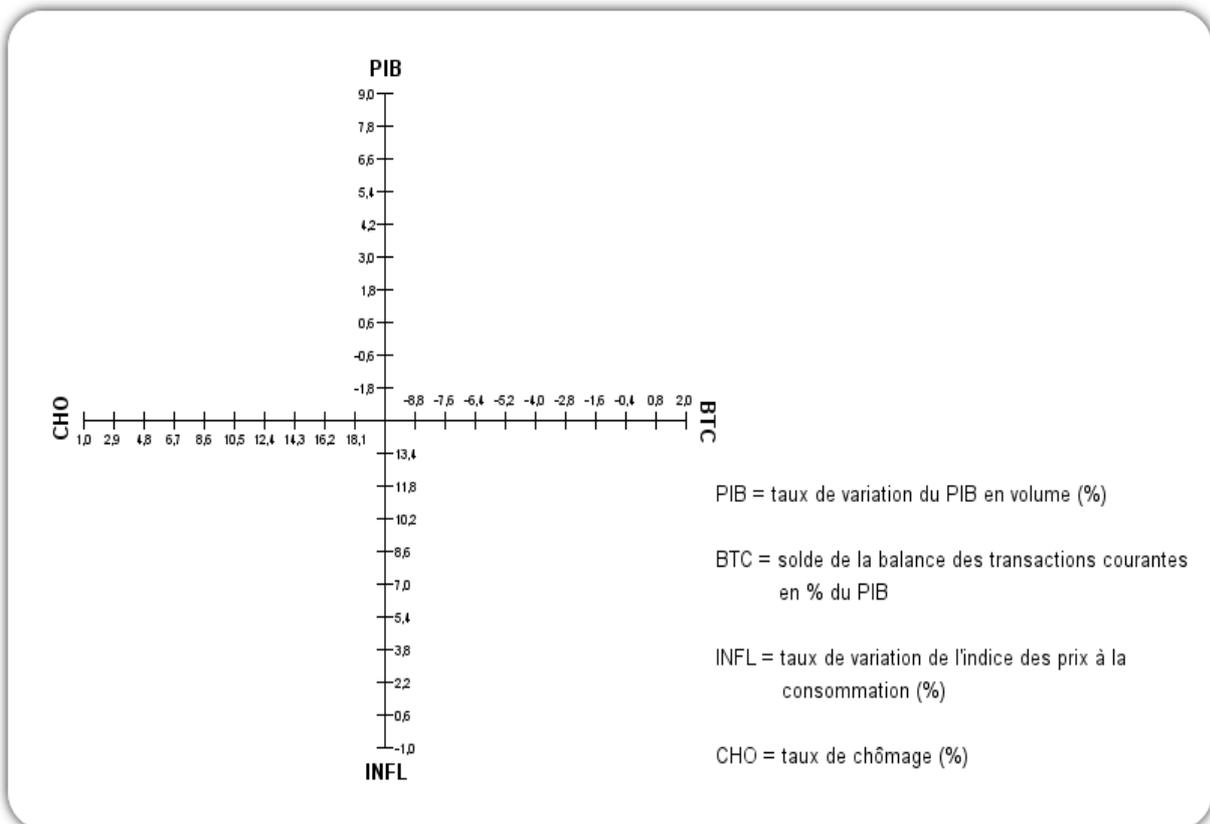
Consignes :

Q1 : Quels sont les quatre objectifs que peuvent poursuivre des politiques économiques ? (rappel de cours)

Q2 : Compléter le graphique (appelé « carré magique de Kaldor») ci-dessous avec les données suivantes en 2015, pour la Tunisie (PIB : 0,8% ;BTC : -8,9%, INF :4,9%, CHO :15%) et le Maroc (PIB : 4,4% ; BTC : -1,9% ; INF :1,6% ; CHO : 9,8%).

Q3 : Quel pays a la meilleure situation économique générale au regard de ce graphique ? Justifier.

Q4 : Quel conseil de politique économique peut-on formuler à la Tunisie pour améliorer sa situation ?



Sources

Conception et réalisation : Bruno Déchamps

Source : Générateur de carrés magiques : <http://www.ses.ac-versailles.fr/extras/bd/carre/carre.html>

Activité 2 : Définir les différentes politiques économiques

Consignes :

Q1 : Quelles sont les deux principales politiques économiques auxquelles des Etats peuvent avoir recours ? Préciser leurs outils pour intervenir. (Rappel : cf. chapitre Monnaie, banque, finance)

Q2 : Rédiger une phrase présentant le document 1.

Q3 : Sachant que le PIB de la France est d'environ 2250 Milliards d'euros en 2015, calculer le montant total des dépenses publiques en France et le montant des dépenses consacrées à l'enseignement.

Q4 : Comment l'Etat français finance-t-il l'ensemble de ces dépenses publiques ?

Q5 : Lire le document 2, et définir les notions en gras dans le texte.

Q6 : Rechercher des informations sur John Maynard Keynes, et expliquer ce qu'est une politique de relance keynésienne.

Document 1 : Dépenses publiques en % du PIB par fonctions

Fonctions	Dépenses publiques en % du PIB en 2015
Services généraux	6,3
Défense	1,8
Ordre et sécurité publics	1,6
Affaires économiques	5,7
Protection de l'environnement	1
Logements et équipements collectifs	1,1
Loisirs, cultures, cultes	1,3
Enseignement	5,5
Santé	8,2
Protection sociale (hors santé)	24,6
Total	57

Source : rapport de l'OFCE sur les dépenses publiques (avril 2017) : <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/pbrief17.pdf>

document 2 : L'explication des fluctuations conjoncturelles

Partons d'une situation de très forte **dépression**. Le chômage est très important et les entreprises n'utilisent qu'une faible partie de leur capacité de production ; les revenus distribués étant bas, la demande de biens de consommation est très faible ; les commerçants et les usines n'ayant pas l'espoir de voir leurs ventes se développer, vivent sur leurs stocks de marchandises et de matières premières. Le plus souvent ce sont les dépenses de l'Etat qui sont à l'origine de la reprise. Peu importe qu'elles résultent d'une **politique de relance**, la conséquence d'une préparation à la guerre ou des évolutions sociales et techniques. Les mécanismes du renversement de tendance sont les mêmes. L'augmentation des dépenses permet à des entreprises de produire plus. Les revenus de leurs salariés et de leurs entrepreneurs augmentent. Ils consomment plus et **le multiplicateur** jouant la croissance de la production sera un multiple de la dépense initiale (...) Les entrepreneurs redeviennent optimistes et reconstituent leurs stocks non seulement en fonction de la demande existante, mais aussi de celle que leur laisse prévoir la tendance actuelle. L'accroissement de l'investissement en stocks a pour effet de propager le mouvement d'expansion à tous les secteurs

de l'économie. Les usines se remettent à utiliser leurs pleines capacités de production, le chômage diminue, la masse des salaires et des profits s'élève. Ainsi, la demande de biens de consommation va-t-elle connaître un nouvel essor. L'effet de multiplication de l'investissement public initial est amplifié par celui des stocks. Cet essor va à son tour entraîner un besoin d'investissement. Il y aura à nouveau une distribution supplémentaire de revenus. Les revenus augmentant, l'épargne s'accroît plus vite que la consommation. Vient un moment où les investissements sont achevés et augmentent considérablement la production des biens de consommation. Les dépenses effectuées sur le marché des biens de consommation sont bien inférieures à celles que les entrepreneurs avaient prévues lorsqu'ils décidaient d'investir pour augmenter leur capacité de production. Les industriels commencent à douter de l'expansion et ralentissent la réalisation de leurs investissements. De vastes secteurs de l'économie sont touchés, le chômage se propage, la crise éclate. Ce renversement peut être encore plus rapide si des pénuries apparaissent, provoquent un dérapage inflationniste et contre lequel le gouvernement lutte en restreignant le crédit et ses dépenses. Dans tous les cas, la baisse des investissements risque d'être rapide et profonde. Devant les ventes qui ne cessent de décroître, les commerçants et les industriels ont le sentiment que leurs stocks sont trop importants et ils ne les renouvellent plus, ce qui bien entendu, aggrave le marasme. Nous assistons ainsi à un mouvement cumulatif de **récession**. La chute de l'investissement entraîne celle de la demande qui provoque une nouvelle chute des investissements. Cette baisse de l'investissement déprime encore plus la demande, et les entrepreneurs sont de moins en moins optimistes. Ce mouvement cumulatif de récession peut être amplifié par les faillites et le comportement des consommateurs qui, devant l'incertitude des lendemains, ont tendance à arrêter leurs achats et augmenter leur épargne de précaution. Durant la dépression, le pessimisme des entrepreneurs amène une dégradation considérable des stocks. On ne s'approvisionne pas en matières premières et en marchandises lorsque l'on est pas sûr de vendre.

Jean-Marie Albertini, *Les nouveaux rouages de l'économie*, Editions de l'Atelier, 2008.

(extrait du site Melchior.fr)

Activité 3 : Etudier la relation Dette et déficit public

Consignes :

Q1 : Distinguer dette publique et déficit public et préciser la relation que l'on peut établir entre les deux.

Q2 : Présenter le document 1 puis le document 2.

Q3 : Calculer le taux de variation permettant d'exprimer l'évolution du montant de la dette en % entre 1978 et 2015. (doc.1)

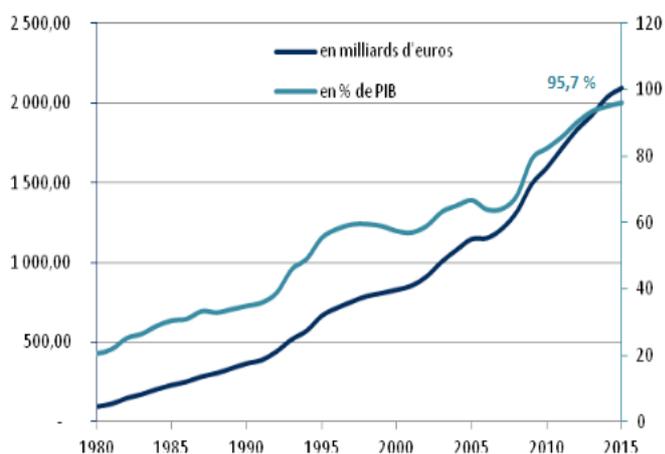
Q4 : Calculer le déficit en % du PIB en 2015.

Q5 : Comment a évolué le déficit en France depuis 2012 ? illustrer votre réponse et formuler une hypothèse sur les mesures qui ont permis une telle évolution.

Document 1 : La dette publique

source : http://www.lafinancepourtous.com/html/IMG/pdf/fiches_reperes/Fiche_repere_Dette_publique.pdf

Évolution de la dette publique de 1978 à 2015 En milliards d'euros (à gauche) et en % du PIB (à droite)



Source : Insee

Depuis 1980, la dette publique de la France n'a cessé de progresser, notamment depuis 2008. À la fin de l'année 2015, elle représente 95,7 % du PIB.

La dette publique peut également être exprimée en % du PIB. Au delà de 100 %, cela signifie que l'endettement public est supérieur à la richesse nationale créée chaque année.

Attention, si la dette est un stock, le déficit est un flux. La dette est donc le résultat de l'accumulation de déficits sur plusieurs années.

document 2 : le déficit public

Décomposition du déficit public En milliards d'euros

	2012	2013	2014	2015
Etat*	- 84,2	- 68,2	- 72,4	- 72,4
Collectivités locales	-3,5	- 8,3	- 4,6	0,7
Sécurité sociale	- 12,7	- 8,8	- 7,9	- 5,6
Total	-100,4	- 85,3	-84,9	- 77,5

* + organismes divers d'administration centrale
Source : Insee

On parle de **déficit public** lorsque le budget des administrations publiques présente un solde négatif. Les dépenses publiques (prestations sociales, entretien des routes et des écoles etc.) sont alors supérieures aux recettes publiques (impôts, taxes et autres recettes non fiscales).

En 2015, le déficit public s'élève au total à 77,5 milliards d'euros. À lui seul, le déficit de l'État, ou déficit budgétaire, atteint 71,3 milliards d'euros et représente 92 % du déficit public.

source : http://www.lafinancepourtous.com/html/IMG/pdf/fiches_reperes/Fiche_repere_Dette_publicue.pdf

Pour aller plus loin :

- animation pour comprendre le multiplicateur keynésien:
<http://ecomultimedia.free.fr/multiplicateur/multipli.html>
- serious game : jeu de politique économique : politeco :
<http://www.animeco.fr/politeco/index.html>
- vidéo dessine moi l'économie : relance ou austérité ?:
<http://dessinemoileco.com/austerite-ou-relance-comment-choisir/>
- lecture du rapport de l'OFCE sur les dépenses publiques :
<http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/pbrief17.pdf>